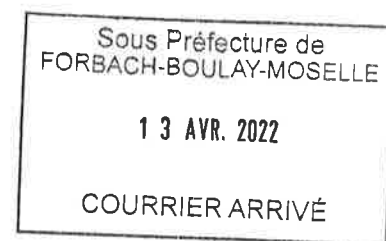




Nombre de délégués
en exercice : 55

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 07 MARS 2022

A la suite d'une convocation du 01 mars 2022, les membres composant le Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 07 mars 2022 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

- ✓ Etaient présents : **26**
Mesdames, Messieurs, Roland ROTH, Pierre LANG, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Claude KLEIN, Hubert BOURING, Dominique LIMBACH, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, André DUPPRE, Simone RAMSAIER, Etienne HOFFERT, Cathia HEIM, Joël ROMANG, Serge STEBLER, François GATTI, Pierre THIL, Christian CLEMENT.
- ✓ Excusés : **12**
Mesdames, Messieurs Chantal PLATTE, Gilbert SCHUH, Durkut CAN, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Jean-Luc LUTZ, Gabriel WALKOWIAK, Bernard PETRY, Luc BALASSE, Emmanuel THIRY, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Philippe SCHUTZ.
- ✓ Excusés ayant donné procuration : **8**
Jean MEKETYN a donné procuration à Pascal HELFENSTEIN, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Gérard THIEL a donné procuration à Etienne HOFFERT, Jean-Claude HUBERT a donné procuration à Joël ROMANG, David SUCK a donné procuration à Serge STEBLER, Salvatore FIORETTO a donné procuration à François GATTI, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT.
- ✓ Absents : **9**
Madame, Messieurs Alexandre CASSARO, Sabrina HASSINGER, Guy BORN, Salvatore COSCARELLA, Pascal LAUER, Emmanuel SCHULER, Hubert BUR, Roland GLODEN, Bernard COLBUS.

06. RESSOURCES HUMAINES

OBJET : SUPPRESSION D'EMPLOIS

Le Comité Syndical,

VU les dispositions de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement public sont créés et supprimés par l'organe délibérant de l'établissement.

PROPOSE de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

CONSIDERANT du départ au 1^{er} mars 2022 d'un agent de catégorie B, il convient de supprimer l'emploi correspondant.

PROPOSE de supprimer l'emploi de technicien principal de 1^{ère} classe (catégorie B) à temps complet au service Administration générale / Observatoire territorial.

Après avoir ENTENDU le rapport de Monsieur Roland ROTH, Président ;

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, par :

34 voix pour,
0 voix contre,
0 abstentions.

Décident

- De supprimer l'emploi de technicien principal de 1^{ère} classe

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 07 mars 2022

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le... 13 AVR. 2022
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ... 13 AVR. 2022

